THE011PLNF

VISIO - Principes de laïcité et fait religieux dans la fonction publique

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel
Contactez-nous pour réaliser cette formation en INTRA
Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session
Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18,gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

- Adopter un positionnement adapté à leur situation professionnelle et au statut de leur structure employeuse
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice de leurs fonctions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations
- Travailler sur des cas pratiques

Public Visé

Tout agent public, fonctionnaire et contractuel, des trois fonctions publiques

Pré Requis

Etre en poste dans un service public

Objectifs pédagogiques

Acquérir les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité
Confronter leurs pratiques professionnelles
Travailler sur des cas pratiques

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique à partir de cas pratiques et d'exemples
- Echanges avec les participants
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Juriste formateur conseil et auteur de nombreux ouvrages juridiques

Parcours pédagogique

Réflexion collective sur les représentations de la laïcité par les participants

Approche historique et terminologie

Points de repère historiques

Evolution du terme « laïcité »

Définition actuelle

Définition des termes/principes proches et sous-jacents de la laïcité

Présentation des aspects juridiques et de la philosophie des lois :
- Textes de référence (sources nationales, européennes et internationales)
- Droits et devoirs des agents du service public et du secteur privé délégataire d'un service public (liberté de conscience, neutralité)
- Droits et devoirs des usagers du service public (liberté d'expression)
- Mention de ce que garantit et ne permet pas la laïcité
- Apport sur le subventionnement des associations

Laïcité, usage des espaces et des services publics
- Comprendre le cadre juridique spécifique à l'usage des espaces publics

Définition et circonscription des espaces publics
Conditions des aides publiques aux cultes
Neutralité des bâtiments publics
Expression de sa religion dans l'espace public
Gestion des cimetières, mixité dans l'espace public, dissimulation du visage,
L'accueil dans les services publics
La gestion des services facultatifs
Les relations usagers et agents publics

Analyse des situations professionnelles
- Identifier des situations concrètes, vécues illustrant et témoignant du principe de laïcité
- Identifier des solutions et actions opérationnelles en réponse aux situations rencontrées
- Appréhender une situation dans son ensemble afin de bien saisir ce qui relève

d'une remise en cause du principe de laïcité ou d'autres motifs

Positionnement des participants
• Identifier les textes juridiques réexploitables dans leur discours et pratiques professionnelles
• Construire un discours sur la laïcité à l'usage des collègues et des usagers (communication interne et externe)

Bilan de la journée

L'évolution de la législation conduit à organiser une formation relative à la laïcité pour l'ensemble des agents des trois fonctions publiques. Un rapport corédigé par Le Préfet Besnard et Madame Mecquenem, membre du conseil des sages du Ministère de l'Education nationale, entend structurer une offre de formation pour tous les agents publics. L'objectif est d'agir sans tarder tout en assurant un contenu fiable et opérationnel. Conseil Public qui a acquis une expertise dans le secteur public et dans la formation des agents, se propose de participer à ce défi : former 5, 5 millions d'agents. Le dispositif préconisé ci-dessous s'organise sur une journée. Bien entendu, des évolutions sont toujours possibles en fonction des attentes des administrations et des agents.

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.
Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :
- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
- **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.
Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter. Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 - volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

7.00 Heures
1 Jour

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	**660.00**
Inter Adhérent (Par personne) :	**620.00**

Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation
Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org